

Vue d'ici



Édito

Chères Veuzéennes,
chers Veuzéens,

À travers ce nouveau bulletin d'informations, vous trouverez le bilan financier de l'année 2023 de votre commune.

Après le vote du budget, lors du conseil municipal du 15 avril dernier, il apparaît

que la situation financière de notre commune reste très saine avec un résultat de clôture excédentaire.

Cette situation financière favorable va nous permettre de continuer les investissements nécessaires au développement de notre commune et des services proposés aux habitants.

Nous continuons également nos efforts afin de conserver une totale maîtrise des frais de fonctionnement malgré les diverses augmentations subies.

Le projet phare du mandat, à savoir la sécurisation de la RD 723, a pu reprendre

au début du printemps. L'aménagement de la route de Chauvé touche à sa fin ; vous avez pu découvrir les nouveaux trottoirs ainsi que le chaussidou. La 2^e phase de la 1^{re} tranche de la route de Paimboeuf avance également comme vous pourrez le lire dans ce bulletin.

Encore un peu de patience avant de découvrir une traversée sécurisée et apaisée où piétons, cyclistes et automobilistes auront tous leur place.

Je vous souhaite de profiter de la période estivale que j'espère ensoleillée.

Nadège Placé, Maire de Vue

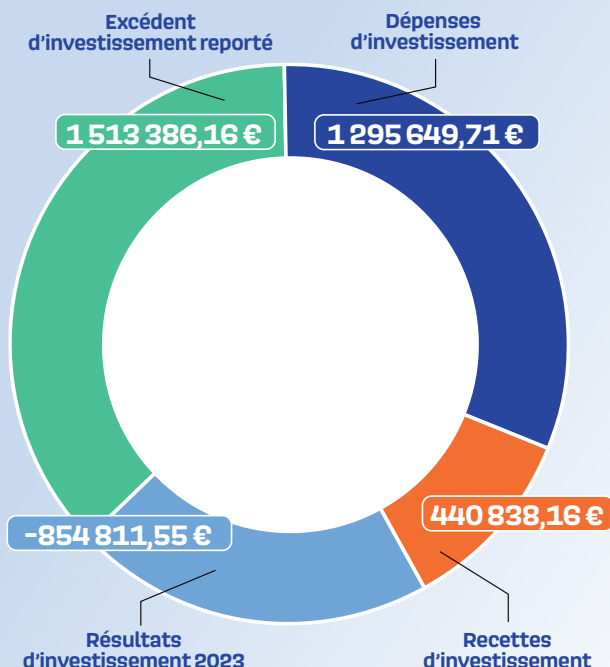
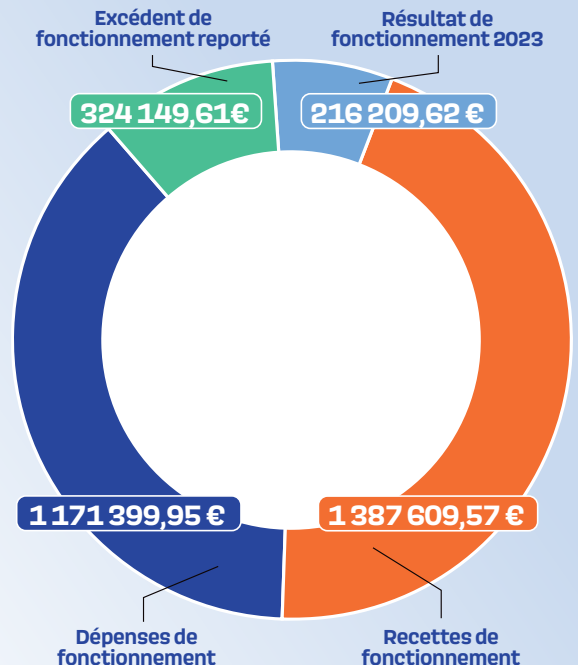
Les finances communales : résultats de l'année 2023

Résultat de fonctionnement Budget principal 2023

Le résultat de clôture (fonctionnement + investissement) ressort à : **+ 1 198 933,84 €**

Le **fonctionnement** de la commune est maîtrisé ; l'équilibre est trouvé entre une légère augmentation de 10% des dépenses (1 171 399,95 €) et une augmentation des recettes à hauteur de 10% également (1 387 609,57 €) avec de nouveaux services mis en place pour la population.

Cette situation favorable a permis à la commune de dégager un résultat de fonctionnement 2023 excédentaire de **216 209,62 €** qui contribuera en 2024 à nos investissements.



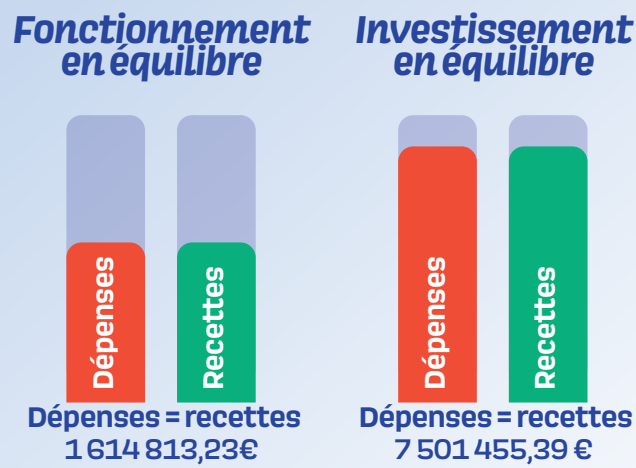
Résultat d'investissement Budget principal 2023

Concernant l'investissement en 2023, les dépenses qui ont été réalisées, notamment le projet le plus structurant concernant la sécurisation de la RD 723 ainsi que l'enfouissement et la modernisation des réseaux d'eau, d'électricité et de communication, s'élèvent au total à 1 295 649,71 €.

Le lundi 15 avril, le conseil municipal a voté à l'unanimité le résultat du budget principal de la commune pour l'exercice 2023 (compte de gestion et compte administratif).

Le budget 2024

Le budget 2024 s'inscrit dans la cohérence des années précédentes. La commune continue d'investir pour le bien général de ses habitants. Le conseil municipal a adopté le budget 2024 à l'unanimité lors du conseil du 15 avril dernier. Au programme, un fonctionnement maîtrisé et des investissements qui concernent un ensemble de thématiques variées indispensables à la vie quotidienne de la commune.



Dépenses d'investissement les **plus importantes** :

- Travaux de sécurisation RD723
- Agrandissement de la maison de santé
- Achats pour réserve foncière
- Révision du PLU
- Travaux de voirie
- Travaux d'amélioration énergétique et environnementale
- Travaux sur bâtiments communaux
- Etudes et travaux nouveau pôle scolaire

Subvention totale versée aux associations communales et hors communales en 2024 : 9 235 €

En 2024, 15 associations vont percevoir une subvention dont 10 associations ont leur siège social à Vue.

Les subventions sont déterminées en fonction du dossier déposé en mairie par les différentes associations, notamment en fonction du nombre d'adhérents résidants à Vue. Il est demandé aux associations de présenter leur résultat financier et leur budget prévisionnel, ainsi que leur raison d'être, leur activité et leur projet.

Subvention versée au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) en 2024 : 5 000 €

Le centre communal d'action sociale est un service public de proximité qui s'adresse à tous les veuzéens ayant besoin d'une écoute, d'une orientation, d'une aide ponctuelle.

Dans le cadre du budget primitif 2024, la commission finances ainsi que l'organe délibérant ont décidé d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Reporter en section d'investissement un montant de 100 000 € soit une partie de l'excédent de la section de fonctionnement
- Conserver le montant de 440 359,23 €, solde de l'excédent après déduction du report de la section de fonctionnement au budget principal 2024
- Reprendre à l'identique l'excédent de la section d'investissement au budget principal 2024.

Fonctionnement - Recettes	440 359,23 €
Investissement - Recettes - excédent	100 000 €
Investissement - Recettes	658 574,61 €

Taux d'imposition 2024

Les différents taux d'imposition sont discutés et validés par la commission finances qui les propose au vote à l'assemblée délibérante (ils ont été votés au conseil municipal du 13 mars 2024 et du 15 avril 2024).

	Taux 2023	Taux voté pour 2024
FB (Foncier Bâti)	22,43 + 15 = 37,43% *	23,43 + 15 = 38,43% *
FNB (Foncier Non Bâti)	56,65%	56,65%
TH (Taxe d'Habitation)	20,28%	20,76%

* Pour rappel : Le taux de taxe sur les Fonciers Bâti depuis 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties.

Obligation de déclaration de forages domestiques

Le forage est assimilé à un usage domestique de l'eau, comprenant tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, afin d'utiliser ou de réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique, il est obligatoire de déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Cette déclaration vise à faire prendre conscience aux usagers domestiques de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. Elle permet aux autorités de gestion de surveiller et prévenir d'éventuels problèmes liés à l'exploitation de la ressource en eau.

Une déclaration désormais possible en ligne

Si le Cerfa n° 13837*03 reste accessible au format papier et peut être déposé en mairie, une procédure de télédéclaration double la procédure papier historique.

Depuis le 1^{er} février, la déclaration peut donc être réalisée au format dématérialisé via le site internet de la mairie – onglet **Urbanisme – Déclaration des forages domestiques**.

Si vous disposez déjà d'un compte DUPLOS, vous pourrez déclarer vos ouvrages et disposer d'un tableau de bord compilant l'ensemble de vos déclarations. Sinon, il s'agira de créer un compte directement sur l'espace DUPLOS.

À l'issue du processus de télédéclaration, le Cerfa n°13837*03 est rempli numériquement grâce au formulaire renseigné, puis envoyé automatiquement par courriel aux différentes parties prenantes : le propriétaire, la mairie et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), ainsi que la DREAL et l'Agence Régionale de Santé (ARS), le cas échéant.



Les travaux avancent à grand pas

Comme vous pouvez désormais l'observer, les travaux route de Chauvé arrivent à leur terme. Quelques travaux paysagers auront lieu tout au long de l'année.

C'est désormais la route de Paimbœuf qui est en phase de reprise de voirie et de pose des aménagements urbains. Quant à la route de Nantes, les concessionnaires poursuivent l'enfouissement des réseaux et sont localisés au niveau de la place Sainte-Anne.

Que se passe-t-il cet été ?

Les chantiers en route barrée s'interrompent pour la période estivale. La traversée de Vue sera de nouveau possible en journée à partir du samedi 6 juillet et ce jusqu'au dimanche 18 août. Des interventions de concessionnaires, moins lourdes, seront réalisées route de Paimbœuf, place Sainte-Anne et route de Nantes, en circulation alternée en juillet et en août.

À partir du 19 août, les travaux d'aménagement reprendront en route barrée route de Paimbœuf, entre la route de l'île et le rond-point du Lion d'Or, et cela jusqu'au 29 novembre 2024, date de fin des travaux, sous ces conditions de circulation.

Sécurité de la traversée, tous et toutes concerné.e.s !

L'ampleur des travaux de la traversée de Vue nécessite la mise en place de déviations et d'alternats par feux de chantier. Pour la sécurité de toutes et tous, il est attendu de chacun.e – riverains, automobilistes, cyclistes, piétons – le respect des règles temporaires de stationnement et de circulation ainsi que celui des limitations de vitesse.

Plans d'aménagement du bourg

Avant le démarrage des travaux, un travail de collaboration a eu lieu entre les habitants, le cabinet d'aménagement et la municipalité à travers plusieurs ateliers et réunions. Les plans ont évolué en fonction des attentes des habitants en lien, avec l'intérêt général, les possibles et les réglementations. Ils sont visibles en mairie, du lundi au samedi, aux heures d'ouverture.



OGEC / Ecole Sainte-Anne

L'année scolaire qui touche à sa fin aura une nouvelle fois été riche de nombreux événements accessibles à tous les habitants de la commune et des alentours. Nous avons toujours à cœur d'ouvrir chacune de nos manifestations (loto, séances de variété, kermesse, etc.) au plus grand nombre, afin de tisser ce lien social si précieux à nos yeux.

L'ensemble des bénéfices réalisés sur ces trois dernières années nous permet d'ores et déjà de lancer la construction d'un préau dans la cour des maternelles. Cet équipement qui faisait cruellement défaut jusqu'à présent devrait sortir de terre à l'automne prochain si tout va bien.

Tous ces projets ne pourraient pas voir le jour sans le dévouement inébranlable de tous les bénévoles qui gravitent autour de l'école Sainte Anne (anciens élèves, ami(e)s, parents d'élèves, la troupe des fous de scène, les équipes de chars, etc.)

Ils sont le cœur battant de notre organisation et montrent chaque jour une immense générosité de cœur et d'esprit en offrant leurs temps et compétences pour notre école.

Je tiens sincèrement, au nom de l'OGEC, à remercier chacun d'entre vous pour vos sourires et votre engagement.

Adeline Guibouin, présidente OGEC



Restauration scolaire : changement de Portail Familles pour la rentrée scolaire

La ville est contrainte de changer de logiciel de gestion du portail familles et de la restauration scolaire étant donné que l'éditeur actuel cesse la production de son logiciel. La commune profite de ce changement pour intégrer le portail de Pornic Agglo Pays de Retz.

Aussi pour la rentrée scolaire prochaine, les parents d'enfants fréquentant le restaurant scolaire seront invités à créer un espace dans notre nouveau Portail Familles puis générer l'inscription des enfants au restaurant scolaire. Les familles disposant d'un espace familles sur le portail PAPR pour les activités périscolaires, pourront l'utiliser pour le restaurant scolaire.

Le service des affaires scolaires adressera prochainement aux familles des informations détaillées pour pouvoir effectuer ces démarches entre le 15 juillet et le 23 août.

APE

C'est sous le soleil que s'est déroulée le 24 mars la seconde édition du carnaval rythmé organisé par l'APE du Tenu. Parents et enfants, déguisés pour l'occasion, ont pu s'initier aux rythmes brésiliens et déambuler dans les rues du bourg, dans une ambiance festive et décontractée.

La Batucada de l'école de musique de Sainte-Pazanne, avec ses rythmes entraînants, a donné le ton de la journée, invitant les spectateurs à se joindre à la danse. Le son des tambours et des percussions, fabriqués pour l'occasion par les enfants et animateurs du périscolaire de Vue résonnaient dans l'air, alors que les stands de crêpes, barbe à papa et les burgers de « La Pause » ont pu satisfaire les plus gourmands.



Toute l'équipe de l'APE est heureuse d'avoir pu proposer cet événement festif et convivial et espère vous retrouver nombreux lors de la prochaine édition !

En attendant l'été, toute l'équipe prépare activement la fête de fin d'année de l'école le Tenu, qui se déroulera le vendredi 28 juin à partir de 16h30, placée sous le signe des Jeux Olympiques. En plus du spectacle des enfants, qui paraderont pour les familles, nous vous proposerons de nombreux stands de jeux et de sport, pour parents et enfants, ainsi qu'une restauration sur place pour le soir.



Coup de pouce

Nous sommes ravis de vous annoncer l'ouverture du cabinet de massage et de réflexologie plantaire « Ô MAINS D'ANGE » au 9 la Fosse des Prés à Vue.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous, contacter M^{me} Angélique REDOIS BURBAN

Contact

Tél : 06 77 79 99 06

Mail : omainsdange.ayurveda@gmail.com

<https://omainsdange.wixsite.com/ayurveda>

 o_mains_d_ange

 Ô mais d'Ange

Commémoration du 8 mai 1945 à Vue

Par une magnifique journée, Madame Nadège Placé, Maire et Monsieur Roger Colin, président de l'UNC de Vue avaient convié la population à la commémoration du 8 mai 1945.

Souvenons-nous de tous les morts pour la France, dans l'accomplissement de la mission qu'ils se sont donnés, défendre notre pays ; ces héros ont reproduit ce que leurs pères ont fait pendant la première guerre mondiale. Ils sont restés fidèles, jusqu'au bout, à leur engagement.

La rénovation du monument aux morts pour la France devrait avoir lieu cette année grâce à un partenariat entre la mairie et l'U.N.C.



TRANSPORT À LA DEMANDE

allô Aléop
Tel. 09 69 39 14 14
Appel non surtaxé



aleop.paysdelaloire.fr

Aléop REGION PAYS DE LA LOIRE

Le T.A.D, le transport à la demande qui va changer le quotidien

Ce nouveau service Aléop, lancé le 1^{er} juillet par la Région Pays de la Loire et Pornic Agglo Pays de Retz,

vise à améliorer les déplacements au sein des territoires de l'Agglo et de la communauté de communes Sud Estuaire, soit 21 communes.

En service toute l'année, du lundi au vendredi, de 7h à 19h, pour se rendre au travail, assister à des rendez-vous ou faire des courses, il complètera parfaitement les transports existants tels que les cars et les trains Aléop. Ce nouveau service vous transportera à l'heure demandée, d'un point d'arrêt à proximité de votre localisation vers un point de centralité, tel que les zones d'emploi, de commerces, les centres bourgs ou les gares.

Il proposera enfin, un service de porte à porte pour les personnes âgées, à partir de 75 ans, et les personnes à mobilité réduite. Le tout au prix d'un ticket Aléop !

La navette estivale : le littoral, mais pas que !



Du 6 juillet au 31 août 2024, la navette estivale qui parcourait les communes littorales jusqu'à 2023, desservira l'ensemble des 15 communes de Pornic Agglo Pays de Retz.

Les deux nouveaux circuits fonctionneront 7 jours sur 7 de 10h à 19h30 et sans réservation. Ils permettront de connecter les communes du bocage entre elles et de rejoindre le littoral.

Avec la gratuité de ce transport estival, Pornic agglo Pays de Retz entend bien proposer une alternative à la voiture sur tout le territoire pour les familles, les jeunes et les moins jeunes.

Une question sur le réseau de transport, le covoiturage, le transport à la demande ou les navettes ?

 **Contactez** le service Mobilité au 02 72 92 40 61 ou mobilites@pornicagglo.fr

Expression de la minorité

Élus indépendants

Bonnes vacances, bel été.

Chers concitoyens nous vous souhaitons le meilleur pour cette période, profitez au maximum de vos proches, si vous vous absentez, pensez bien à sécuriser votre chez

vous l'opération «tranquillité vacances des gendarmes ou l'application « voisins vigilants » sont des alliés sûrs.

Encore bel été.

Nathalie, Jean Pierre et René

Elu Bien Vivre Ensemble

Samuel BRUNET, pour le groupe Bien Vivre Ensemble, n'a transmis aucun article.



ADAR44

L'ADAR44 (1^{ère} association d'aide à domicile de Loire-Atlantique) recrute des aides à domicile.

L'association recherche des personnes passionnées et investies pour accompagner des personnes âgées et/ou en situation de handicap pour faciliter leur quotidien à la maison.

Vous êtes intéressé.e ?

+ Rejoignez-nous en adressant votre candidature à recrutement@adar44.com

Travailler à l'ADAR44, c'est :

- Travailler près de chez soi
- Un planning adapté vie pro/vie perso
- Des formations sur-mesure
- Des collègues et une équipe
- Un smartphone professionnel
- Un contrat CDI temps plein
- Des frais de déplacements rémunérés

Bibliothèque : fermeture estivale

Durant l'été, la bibliothèque sera fermée du 15 juillet au 18 août. Réouverture le 20 août.



Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale

Lundi..... 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Du mardi au samedi 9h00-12h00

Rendez-vous d'urbanisme : Le service urbanisme vous accueille uniquement sur rendez-vous.

Permanence des élus : Un élu est présent en mairie tous les samedis matins à disposition des habitants.

À noter : La mairie et l'agence postale seront fermées les samedis du 13 juillet au 17 août 2024.

Tél : 02 40 64 28 34

+ accueil@mairie-vue.fr

Horaires d'ouverture du dispositif de recueil des titres

Lundi, mardi, jeudi..... 13h30-17h00
Mercredi et vendredi..... 9h00-12h00
Samedi (remises uniquement)..... 9h00-12h00



Demande et remise sur RDV à prendre sur le site internet de la mairie : <https://mairie-vue.fr>

Tél. : 02 40 64 28 34

+ titre@mairie-vue.fr

Agenda

Juin

28 Fête fin d'année école le Tenu - APE
30 Elections législatives

Juillet

6 Tournoi de convivialité à Rouans - RBC
6 Soirée moules-frites - ESM
7 Vide grenier - Comité des fêtes
7 Elections législatives

Août

10 Nuit des étoiles - AFA

Septembre

2 Rentrée scolaire
14 Challenge des ma'retz - Odyssée des marais
15 Journée du patrimoine - Vue sur le marais